Le Sénat.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 35

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, SAMEDI, 20 MARS, 1880

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

AVIS.

Avis est par le present donné qu'on fera application au prochain parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte incorporant une Compagnie avec pouvoir de construire un chemin de fer qui sera connu comme le chemin de fer de la Grande Vallée et Souris à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à une distance d'à peu près 120 miles à l'Ouest de la Cité de Winnipeg et au Sud Ouest jusqu'à un point sur la Rivière Souris connu sous le nom de la Roche Percée.

JOS. RIOPELLE.

Ottawa 23 Janvier 1880.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Robin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Winder,
Pumnice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tat

PARFUMS.

Robin,
Atkinson
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. L. H. PROVENCHER.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Grande quantité de Rubans couleur variée.
Grande quantité de corsets français, anglais et américain
Grande quantité de coupons de toutes sortes.
Grande quantité de Châles de $1.25 en montant.
Grande quantité de châles tricotés de différentes couleurs
Grande quantité d'étoffes à robes à bon marché.
Grande quantité de robes faites de $5 00 en montant.

Nous attirons l'attention du public que toutes ces marchandises ont été réduites afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps.

N.B.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le magnifique Fil de Clark. La qualité du Fil est M. E. Q., et la marque de commerce est l'éléphant.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879.—12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Je une remède de famille est favorable ment connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtés, les reins, et la tête aux rhumes à la toux, maux de gorge, dégoût, crampes, crampes de l'estomac, cholera morbus, dyssenterie, colique, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps, il est très estimé où l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses operations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, le placent au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent, des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les medecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

BROWN, OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le D. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Americains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de Février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. Norbert Sud, une jument cheval très âgé avec du blanc dans le front et sur le dos avec un poulin d'un an couleur grisâtre, la patte gauche de derrière blanche et toute la figure blanche.

B. PHISTE JOLIBOIS,
Gardien d'Enclos.

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Palmer (ci-devant Batoche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin a été ouvert jusqu'au coude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Le chemin traverse le bras de la Rivière Canard vis à vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtés de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Avis.

—

Le Dr. T. Falardeau a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

DES SOUMISSIONS cachetées portant l'endos "d'approvisionnements pour la Police à cheval" et adressées au Très-Honorable ministre de l'Interieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à LUNDI à midi, le HUITIEME jour de MARS prochain, pour les fournitures suivantes :

		LIEUX DE LIVRAISON.					
		Quartiers généraux.	Fort Walsh.	Fort Macleod.	Montagnes Boisées.	Fort Saskatchewan.	Battleford
Bœuf	lbs net	81,600	32,000	24,500	12,300	12,300	6,200
Lard fumé (Clear side), de la saison, empaqueté dans des sacs de toile	do	18,600	5,600	7,600	2,800	2,800	1,400
Farine, conforme à l'inspection sous la désignation de "Strong Baker's"	do	91,300	36,550	27,000	13,700	13,700	7,500
Thé noir pressé	do	1,550	600	500	50	250	125
Café, bon Rio, vert	do	2,295	900	700	350	350	175
Sucre grené A, ou sucre en pains cassé	do	12,200	4,900	3,600	1,800	1,800	1,000
Pommes sèches	do	2,350	950	700	350	350	150
Haricots	do	2,350	950	700	350	350	150
Riz	do	1,160	460	400	200	200	100
Légumes, pressés	do	600	250	170	100	100	50
Houblon, pressé	do	500	340	200	150	100	75
Poudre à boulanger, en boîte d'une livre	do	500	105	100	50	50	20
Sel de table	do	2,700	1,000	700	400	200	100
Poivre noir, en boîtes d'une livre	do	150	50	40	20	20	10
Pommes de terre	do	18,000	7,200	5,400	2,700	2,700	1,350
Biscuits durs	do	2,000	2,000	1,000	1,000	500	500
Farine d'avoine	do	2,000	1,800	800	600	400	200
Bougies	do	1,000	500	300	250	200	100
Huile de pétrole, par bidons de 5 gallons	gallons	600	300	200	150	180	75
Avoine	lbs. net	350,000	141,500	160,000	66,000	43,800	22,000
Foin nouveau	tons	500	200	100	100	70	35
Bran	lbs. net	5,000	3,000	5,000	1,500	100	500

Dans les postes occupés par une garnison n'étant pas inférieure à cinquante hommes, les bœufs devront être livrés sur pied, tête par tête, selon la demande, et seront abattus par la police. La tête, les pieds et la peau, seront rendus à l'entrepreneur de l'approvisionnement. Le département ne payera que les quartiers de l'animal.

Les échantillons de tous les articles acceptés devront être déposés aux différents postes de la police à cheval et les paiements des comptes seront faits à Ottawa sur reçu des certificats des officiers commandants, attestant que les articles fournis ont été livrés dans les conditions requises, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité.

Les entrepreneurs ne pourront exiger aucun à-compte avant que les provisions envoyées par eux soient arrivées au lieu de livraison.

L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune indemnité pour perte de poids éprouvée sur les provisions fournies par lui durant leur expédition, il en sera de même pour les bidons, boîtes de conserves et sacs. On ne paiera que pour le poids de la marchandise livrée.

Le département se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures demandées sans s'obliger à payer de surplus pourvu qu'avis soit donné au contracteur de ses intentions avant le 1er JUIN prochain.

La livraison d'un quart des fournitures pour les forts McLeod et Walsh, les Montagnes Boisées et les quartiers généraux, devra être faite avant le premier de JUILLET, et la livraison des autres trois quarts avant le 15 AOUT.

La livraison des approvisionnements pour Battleford et le Fort Saskatchewan devra être faite avant le 15 JUILLET.

Les approvisionnements pour le quartier général devront être délivrés dans un endroit désigné, qui ne se trouvera pas à une distance de plus de cent vingt milles au nord ouest ou au nord de Fort Ellice.

L'entrepreneur des fournitures devra acquitter tous les droits de douane.

On peut obtenir des blancs de soumissions en s'adressant au soussigné.

Les échantillons devront accompagner les soumissions.

Le gouvernement ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux ne seront pas payés pour la publication de cette annonce s'ils n'ont pas reçu préalablement un ordre d'insertion.

J. S. DENNIS,
Député du Ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE,
Chef de Bureau.
Ottawa, 9 février, 1880

LE "METIS."

Samedi, 20 Mars, 1880.

Nous reproduisons du *Canada* d'Ottawa, l'excellent article qui suit sur la colonisation. Nos lecteurs reconnaitront facilement la plume de M. Elie Tassé qui pendant deux ans a présidé à la rédaction du *Métis*. Merci à cet ami fidèle qui n'a pas oublié notre Province où il a si bien contribue à promouvoir l'emigration canadienne, tant par ses écrits que par son dévouement comme membre de notre Société de Colonisation.

L'avenir du Nord-Ouest.

Vous en souvient-il de ce mot de l'homme d'état canadien, lancé en plein parlement, au milieu des sourires des uns et des applaudissements tant soit peu moqueurs des autres : *All abord for the West !*

Avait-il raison, sir George E. Cartier, lorsqu'il prédisait à notre immense ouest, cette attraction qui devait mettre tant de peuple en marche? Oui certes, et nous avions tort de ne pas croire à ses previsions, et nous avons tort encore, nous Canadiens-français, d'attacher si peu d'importance au mouvement qui se fait aujourd'hui, nonseulement ici dans Ontario, mais encore par de là l'Océan, en Angleterre et en Ecosse, pour peupler les riches solitudes de notre nouvelle province et des territoires qui l'avoisinent.

Nous avons doublement tort, car nous renonçons à l'avenir.

Quelle leçon nous donne le passé? L'histoire de notre pays nous apprend que la politique française, dès ses débuts en Amerique a été une politique large et envahissante, la politique d'un peuple qui avait confiance dans ses forces et confiance dans les bienfaits apportés par lui pour les nouveaux pays qu'il voulait soumettre à sa domination.

A peine débarqués sur les rives du Saint Laurent, nos pères prirent le chemin de tous les fleuves qui s'offraient devant eux, ils pénétrèrent dans tout le continent américain de l'est à l'ouest et du nord au sud et arborèrent partout l'étendard français. Ils avaient pris possession déjà d'une grande partie de l'Amérique du Nord avant que les colons anglais eussent songé à quitter les rives de l'Atlantique.

Aujourd'hui que voyons-nous? Le contraire s'offre à nos regards, les colons courageux hardis, qui vont de l'avant, qui s'organisent pour aller fonder des villes et des provinces ce sont nos ennemis d'autrefois et nos émules d'aujourd'hui ce sont les Anglais. Voyez ce qui se passe à Manitoba et au Nord-Ouest.

Nous nous croisons les bras, et nous admirons la hardiesse et l'énergie des Anglais qui savent s'imposer tant de sacrifices pour se frayer un chemin au milieu de la plus riche et de la plus fertile portion de notre pays.

Emparons-nous du sol, si nous voulons rester Canadiens.

Laissez moi vous rappeler les circonstances dans lesquelles ces mots furent prononcés

Il se faisait alors un mouvement de colonisation vers les townships de l'Est, que nous avions au debut abandonnés en partie à nos concitoyens d'autre origine, et pour stimuler ce mouvement et pour suggérer à ses promoteurs le motif élevé qui devait l'activer, Sir George nous disait alors : "Si nous voulons rester quelque chose au milieu des autres races, si nous voulons avoir notre part d'influence dans le pays, emparons-nous du sol, poussons de l'avant, envahissons de tous côtés, ne nous laissons pas resserrer dans les etroites limites de nos paroisses."

Aujourd'hui, l'on semblerait faire une application toute autre de ces paroles. On parait vouloir dire : fixez-vous à la culture de la terre si vous voulez rester Canadiens. Ce n'est pas cela precisement qu'a voulu nous dire Sir George E. Cartier.

En limitant nos projets de colonisation à la province de Québec, nous limiterons par là même la sphère de notre influence nous renierions notre passé et nous renoncerions à l'avenir

J'ai vu le Manitoba, je l'ai parcouru. Je sais qu'il n'y a rien d'exagéré dans les prévisions que l'on forme sur son avenir J'ai admiré l'élan de cette jeune province et je suis bien certain que les immenses resources qu'elle offre vont être exploitées par la nouvelle population

Comme Canadien français, j'ai été peiné de voir qu'il n'y a pas parmi nous un mouvement plus prononcé en faveur de la colonisation de ses riches plaines Quel beau champ ouvert à l'avenir de notre race, si nous savions en profiter ? Que de belles et riches paroisses nous pourrions y fonder avec le surplus de notre population qui, chaque annee, va se perdre dans la république voisine.

Mais voici si je ne me trompe, qu'une occasion va se présenter de réparer notre apathie passée. On annonce l'arrivé du Révd. Père Lacombe O. M. I., parmi nous.

Ce devoué missionnaire a déjà travaillé avec succès à la colonisation de Manitoba. J'ai visité plusieurs groupes de canadiens-français qu'il y a attirés. Je sais combien ils sont heureux et prospères On nous dit que le Rev. Pere Lacombe vient continuer l'oeuvre qu'il a si bien commencée ; que Nos Seigneurs les Evêques, dont les vues sont si élevées, le cœur si patriotique, vont encourager sa mission Que Dieu le veuille ! Notre épiscopat et notre clergé peuvent encore nous sauver de la ruine.—*Le Canada.*

MANITOBA.

Assemblée à Montréal, dans la Salle du marche St. Jean-Baptiste, convoquée par le Rvd. Père Lacombe. On s'occupe du Manitoba, on s'en informe. Voici le rapport du *Courrier de Montréal* :

Les citoyens se sont rendus en très grand nombre à l'appel du Révérend Père. Le conferencier dit que l'emigration au Manitoba et au Nord-Ouest était une œuvre tout à la fois religieuse, sociale et politique. Il développa ce sujet d'une manière habile et fut écouté avec la plus scrupuleuse attention.

M. Charles Lalime agent d'émigration aux Etats-Unis prit ensuite la parole : "Nous avons, dit-il, l'intelligence, le courage et la force ; mais ce qui nous manque c'est l'esprit d'initiative Nous laissons nos concitoyens profiter seul des premières chances qui s'offrent, et lorsqu'on a vu leur succès nous nous décidons à marcher. Bien souvent il est trop tard." Puis M. Lalime parla du mouvement qui se fait aux Etats-Unis parmi nos compatriotes et dit que l'émigration vers le Manitoba était considérable.

MM. de Montigny et Thibault appelés à prendre la parole, firent des remarques judicieuses qui dénotent chez ces MM. de nombreuses connaissances et un dévouement reel au pays en général et aux Canadiens-français en particulier.

M. le Maire Villeneuve termina la soirée en remerciant le Rvd. Père Lacombe des services qu'il rend à ses compatriotes.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE MANITOBA.

Quatrieme Parlement—Premiere Session.

Mardi, 10 Février, 1880.

(Continué.)

Le Bill pour amender l'acte des élections contestées de Manitoba est lu une troisième fois et passé.

Le Bill pour incorporer la compagnie d'éclairage de Manitoba est aussi lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. Kittson, secondé par M LaRivière, la chambre se forme en comité général, pour considérer le Bill intitulé: Acte concernant les clôtures de lignes. M. Nash au fauteuil. Après avoir pris le Bill en considération le comité se lève et fait rapport, et le rapport est reçu et adopté.

L'Hon. M. Girard propose la seconde lecture de l'Acte concernant l'établissement de sociétés agricoles de comté.

La chambre se forme en comité général. M. Greenway au fauteuil. Après consideration le comité se lève, fait rapport et le rapport est reçu et adopté.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois et considérés en comité général :

Acte pour tenir une Cour d'Assise au Portage la Prairie. De l'Hon M Walker.

Acte pour amender l'acte des jurés. De l'Hon. M. Walker.

Acte pour amender l acte concernant la vente des liqueurs. De M. Drummond.

L'Orateur laisse le fauteuil à six heures.

SÉANCE DU SOIR.

Sur motion de l'Hon. M. Walker, l'Acte pour amender le Cap. 15, 40 Vict. est lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. Kittson, l'Acte concernant les clôtures de lignes est lu une troisième fois et passé.

L'Hon. M. Walker propose la troisième lecture de l'Acte de la Cour d'Assise du Portage la Prairie. Adopté.

La chambre se forme en comité général sur le Bill municipal. M. Kittson au fauteuil. Après avoir considéré une partie de ce bill, le comité se lève, fait rapport et demande permission de siéger de nouveau. Adopté.

L'Acte pour établir un système de drainage dans la Province est aussi considéré en comité général, M. Sutherland au fauteuil

Le comité se lève et fait rapport Le rapport est reçu et adopté

Les Bills suivants sont introduits et lus une première fois.

Acte concernant le pâturage des animaux. De M. Nash.

Acte pour amender l'Acte des compagnies à fonds social. De M. Sutherland.

Acte pour interdire à certaines personnes l'usage des liqueurs enivrantes. De l'Hon. M. Norquay.

Et la Chambre s'ajourne à 11.20 heures p. m.

Mercredi le 11 Février 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P.M.

Les rapports suivants sont introduits :

Par l'Hon. M. Norquay : Cinquième rapport du comite des comptes publics.

Par l'Hon M Walker : Du comité special sur le Bill pour diviser la Province en comtés.

Par l'Hon. M. Goulet : Second rapport du comité d'agriculture.

Par M. Murray : Du comité nommé pour préparer une adresse au Gouverneur Général en conseil, au sujet des terres des métis.

Ces rapports sont reçus et adoptés.

Les Bills suivants sont lus une troisième fois et adoptés :

Pour l'établissement d'associations agricoles de comté De l'Hon. M Girard.

Pour amender l'Acte des jurés. De l'Hon. M Walker.

Pour amender l'Acte des licences pour la vente des liqueurs. De M. Drummond.

Pour établir un système de drainage dans la Province. De l'Hon. M. Brown.

Sur motion de l'Hon. M. Walker, la chambre se forme en comité général pour considérer de nouveau le Bill municipal. M. Kittson au fauteuil.

Le comité se lève, fait rapport et le rapport est reçu et adopté.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois et considérés en comité général de la chambre.

Pour amender l'Acte des Ecoles. De M. Ross.

Pour changer les divisions électorales. De l'Hon. M. Brown

Pour établir une loi de pâturage. De M. Nash. Une discussion assez vive est soulevée à propos de cette nouvelle loi, à laquelle la plupart des membres prennent part; mais comme le promoteur du Bill n'en demande l'application que dans les comtes situés au sud de la Province, la proposition est adoptée.

Les Bills suivants sont introduits et lus une première fois.

Par l'Hon. M. Walker : Acte concernant les statuts refondus de Manitoba.

Par l'Hon. M Norquay: Acte pour amender l'incorporation du Club de Manitoba

Et la Chambre s'ajourne.

Jeudi le 12 Février 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 3.h p. m.

L'Hon. M. Walker présente un rapport du comité des Bills Privés

L'Hon. M. Norquay présente le sixième rapport du comité des comptes publics.

Ces deux rapports sont reçus et adoptés

L'hon. M. Norquay propose la troisième lecture du bill municipal

Cette motion est adoptée après une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Murray, Norquay, Girard, Scott, Brown, LaRivière et Greenway.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés.

Pour amender l'acte des écoles de Manitoba. De M. Ross.

Pour amender l'acte des divisions électorales. De M Brown.

Le bill suivant est lu une seconde fois et soumis au comité général de la chambre :

Acte pour amender l'acte divisant la province en comtés. De l'hon M. Brown.

Sur motion de M. Nash la chambre se forme en comité général sur l'acte pour établir une loi de pâturage.

Le comité se lève et rapporte le bill avec des amendements. Le rapport est reçu et adopté.

L'hon. M. Norquay propose la seconde lecture de l'acte pour interdire à certaines personnes l'usage des liqueurs enivrantes

La chambre se forme en comité général sur ce bill

M Aikens au fauteuil

Le comité se lève et rapporte le bill avec des amendements. Le rapport est reçu et adopté

Et la chambre s'ajourne à 6 heures P.M

SÉANCE DU SOIR

L'orateur prend le fauteuil à 8 heures p.m.

L'hon. M. Walker présente des rapports du comité des ordres permanents et du comité des bills privés.

Ces rapports sont reçus et adoptés.

L'hon. M. Norquay propose que la chambre se forme en comité général, sur la résolution suivante :

Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

M. Ross au fauteuil.

La résolution étant adoptée, le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté.

M. Sutherland propose, secondé par M. Aikins.

Qu'une adresse soit présentée au Gouverneur-Général-en-Conseil, faisant connaitre la nécessité qu'il y a de nommer une personne placée à St. Boniface, pour fournir aux émigrants à leur arrivée, tous les renseignements nécessaires ; et qu'un comité composé des Honorables Messieurs Girard et Norquay et de Messieurs Ross, LaRivière, Cowan et du moteur et du secondeur soit chargé de préparer cette adresse. Après une discussion de Messieurs Sutherland, Scott, LaRivière, Hay et Aikens cette motion est adoptée.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés :

Acte pour etabir une loi de pâturage. De M. Nash.

Acte pour amender l'acte pour diviser la province en Comtés. De l'hon M. Brown.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et soumis au comité général de la chambre.

Acte concernant les commerçants d'animaux. De M. Taillefer.

Acte concernant les statuts refondus de la Province. De M. Walker.

Acte pour amender l'incorporation du club de Manitoba. De l'Hon. M. Norquay.

Et la Chambre s'ajourne à 1030 heures p.m.

VENDREDI LE 13 FÉVRIER, 1880

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures P.M.

L'hon. M. Girard propose, secondé par l'hon. M. Norquay, qu'une pétition soit envoyée au gouvernement du Canada demandant une subvention pour les hôpitaux de la Province ; afin de leur aider à soutenir les malades venant des territoires en dehors de la Province ; et qu'un comité composé de Messieurs LaRivière, Scott, Murray, Smith, Sutherland et du moteur et du secondeur soit nommé pour preparer cette demande.

Cette motion est adoptée.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés.

Acte pour interdire à certaines personnes l'usage des liqueurs enivrantes. De l'hon M. Norquay.

Acte concernant les Statuts Refondus de Manitoba. De l'hon. M Walker

Acte pour amender l'incorporation du club de Manitoba. De l'hon. M. Norquay.

Acte concernant les commerçants d'animaux. De M. Taillefer.

M Aikens propose la seconde lecture de l'acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada.

La chambre se forme en comité. M. Nash au fauteuil.

Le comité se lève fait rapport et le rapport est adopte.

M. Sutherland propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte des sociétés à fonds social. La chambre se forme en comité général. M. Cowan au fauteuil.

Le comité se lève fait rapport et le rapport est adopté

L'hon. M Walker introduit un bill pour amender l'acte passé durant la présente session amendant l'acte des écoles. Les règles de la chambre étant suspendues, ce bill est lu une première et seconde fois, et la chambre se forme en comite général. M Drummond au fauteuil. Le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté.

L'hon. M Norquay soumet un message de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, donnant un état de certaines sommes requises pour le service de Sa Majesté pour l'année finissant le 31 Décembre 1880.

ESTIMÉS.

Assemblée Législative.

1.	24 membres	$9600 00
	Frais de route.........	150 00
	Orateur.........	800 00
	Greffier.........	700 00
	Assistant Greffier.....	100 00
	Sergent d'Armes......	150 00
	Page.........	50 00
	Employés sessionels et messagers	1200 00
	Greffier en loi.........	500 00
	Traduction....	500 00
	Impressions.......... ..	1200 00
	Papeterie........... ..	500 00
	Divers...........	150 00
		$15600 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

2.	L'Hon. Tr.-Provincial	2000 00
	" Proc.-Général	2000 00
	" M. Tr.-Publics	2000 00
	" S.-Provincial..	2000 00
	" Ministre d'Agriculture......	500 00
	" Président du Conseil	500 00
	Sous Trés.-Provincial	1200 00
	" Secr.-Provincial	1200 00
	" Ministre des Tr.-Publics.........	1200 00
	Greffier du Conseil Exécutif..	700 00
	Secrétaire Privé du Lieut.-Gouverneur...	600 00
	Auditeur.	500 00
	Imprimeur de la Reine	500 00
	Messager..	700 00
	Gardien......	350 00
	Papeterie, etc.	1200 00
		17150 00
3.	Hôtel du gouvernement, messagers, éclairage, chauffage et eau......	4000 00
4	Bureaux du gouvernement, éclairage chauffage, eau, etc.	5000 00
5.	Administration de la justice	15000 00
6.	Education.	13000 00
7.	Impressions......... .	4000 00
8.	Prison provinciale...	4000 00
9	Charités	3000 00
10.	Aide aux Municipalités......................	20000 00
11	Service des chemins	30000 00
12	Drainage	50000 00
13.	Emigration et agriculture	5000 00
14.	Lunatiques......	2000 00
15.	Statuts Refondus.....	4000 00
16.	Livres de renvois...	1000 00
17.	Divers................ .	5000 00
		$202,750 00

ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES.

18.	Octroi à l'Université	250 00
19.	" à l'association de tir........	150 00
20.	" à la Société Historique ..	200 00
		$203,350 00

Sur motion de l'Hon M. Norquay, la chambre se forme en comite sur les subsides.

M. Ross au fauteuil. Le comité se lève et rapporte progrès.

Cinq heures, sur motion de l'Hon. M Norquay la chambre s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR.

L'Orateur prend le fauteuil à 8 heures P. M.

M. LaRivière demande si c'est l'intention du gouvernement de construire un pont sur la Rivière Salle à St. Norbert. En faisant cette demande au gouvernement, il croit devoir insister sur la reconstruction de ce pont par le gouvernement.

L'Hon. M. Norquay en réponse dit : que le gouvernement a fait relever ce pont et qu'on lui a assuré qu'aucune autre réparation n'est nécessaire pour le moment. Cependant si un nouveau pont doit être construit, le gouvernement devra s'en charger, vu que cette construction est une de celles qui appartient à la Province.

M. Murray propose, secondé par M. LaRivière : Que lorsqu'une municipalité, où, passera un grand chemin, ne contiendra pas un nombre proportionnel de terres non-habitées sur lesquelles un revenu pourra être créé; ou lorsque les terres appartenant aux enfants métis, d'aucune paroisse, ne formeront pas partie de la municipalité comprenant toute telle paroisse, cette chambre est d'opinion que tels grands chemins demeurent sous le contrôle du lieutenant-gouverneur en conseil, et toute telle municipalité pour l'entretien de ces chemins aura dans ce cas droit à la considération du gouvernement. Cette motion est adoptee.

Les Bills suivants sont lus une troisième fois et passés :

Acte concernant les sociétés à fonds social. De M Sutherland.

Acte pour amender de nouveau l'Acte des Ecoles. De l'Hon. M. Walker.

L'Hon M. Norquay propose que la chambre se forme en comité général sur les subsides. M Ross au fauteuil.

Après un long discours de l'Hon. Premier, et quelques remarques de Messieurs Hay, Sutherland Scott et Brown sur différents items des estimés, le comité se lève et fait rapport sans amendements. Le rapport est reçu et adopté.

L'Hon. M Norquay introduit un bill intitulé : Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les dépenses du gouvernement civil durant l'année fiscale terminant le 31 décembre 1880.

Les règles de la chambre étant suspendues, ce bill est lu une première et une seconde fois, adopté en comité général, lu une troisième fois et passé.

La chambre s'ajourne à 10.30 heures p.m

—

SAMEDI LE 14 FEVRIER 1880.

L'Orateur prend le fauteuil à 2 heures p.m.

L'Hon. M. Girard présente le rapport du surintendant des écoles protestantes pour l'année scolaire finissant le 31 janvier 1880. Aussi le rapport du surintendant des écoles catholiques pour la même année.

A 3 heures p.m Son Excellence le lieutenant-gouverneur se présente à la chambre, et sanctionne les mesures adoptées Puis Son Excellence proroge la chambre en prononçant le discours suivant :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai à vous remercier de l'energie et du zèle que vous avez déployés dans l'accomplissement de vos devoirs durant la présente session du quatrième parlement de Manitoba.

La nature des questions qui ont concentré votre attention est éminemment pratique, et cette session a ajouté à la Législature de cette Province un grand nombre de lois utiles et progressives, et on s'en rappellera longtemps comme ayant marqué une ère nouvelle dans l'histoire de Manitoba

Le soin et l'attention que vous avez manifestés dans la préparation des différentes mesures, et dans leur adaptation aux différentes parties de la Province sont des preuves convaincantes que vous avez été animés par le désir de ligiférer pour les meilleurs intérets du public.

L'Acte concernant les municipalités est de la plus grande importance et démontre de la manière la plus évidente la forte tendance de l'opinion publique dans une Province aussi jeune que la nôtre ; conférant, comme elle le fait, aux différentes communes dans cette province, tous les privilèges du gouvernement représentatif dans l'administration de leurs affaires locales et j'ai raison de croire que cette mesure sera suivie des meilleurs résultats

L'Acte concernant le drainage permettant au gouvernement de poursuivre des travaux de cette nature devra, dans une sérieuse mesure, favoriser les meilleurs intérêts de la Province en mettant en culture de grandes étendues de terres maintenant incultes et en fournissant des facilités de communication qui résultera de l'amélioration des voies de communication.

L'Acte pour interdire à certaines personnes l'usage des liqueurs enivrantes aura je l'espère l'effet désiré

L'Acte touchant les procédures interlocutoires sera de la plus grande utilité dans l'administration de la justice dans la Province.

De fait, les travaux de la session en général, étaient nécessités et je suis sûr que les Actes amendant les lois déjà en force, et les Actes nouveaux présentés à cette session capteront l'attention du public.

Vos représentations au Conseil Privé du Canada au sujet de l'agrandissement des limites de la Province et d'un accroissement proportionnel des subsides ; la prompte concession des terres appartenant aux enfants des chefs de famille Métis dans certaines paroisses ; l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge de la Rivière Assiniboine, et le creusement du débouché du Lac Manitoba dans le Lac Winipeg pour empêcher les débordements du Lac Manitoba sur les établissements avoisinants, sur d'autres questions, seront, je n'en doute pas, reçues avec le respect et l'attention que votre unanimité vous donne le droit d'espérer.

Je vous remercie pour les subsides que vous avez accordés, et j'espère qu'ils permettront au gouvernement d'administrer les affaires publiques avec avantage et économie.

Je vous libère maintenant de vos onéreux devoirs, avec le sentiment que vous ne serez moins sincères et empressés dans vos désirs de promouvoir les intérêts de la Province dans l'avenir que vous ne l'avez été durant la présente session.

Nouvelles Locales

—Nous avons maintenant nos malles canadiennes régulièrement.

—Nous terminons aujourd'hui le rapport des débats de la dernière session.

—Le printemps s'annonce et nous jouissons d'une température très agréable depuis la semaine dernière

—Le Gouvernement Fédéral doit faire construire des bâtisses pour loger les émigrants à leur arrivée à St Boniface.

—Mercredi, fête de St. Patrice nos confrères Irlandais de Winnipeg ont chômé leur Patron, par une grande messe le matin et un concert le soir.

—Les Commissaires d'école de St. Boniface se réuniront le 1 Avril prochain dans une des salles du collège de St. Boniface, pour la révision du rôle d'évaluation.

—Quand aurons nous la version française de la loi municipale ? Cette loi a été imprimée en langue anglaise depuis près d'un mois et nous sommes encore à attendre le texte français.

—Un détachement d'émigrants Canadiens Français devra laisser Montréal le 30 de ce mois pour venir à Manitoba ; un autre détachement partira aussi le 13 du mois prochain. M. Charles Lalime accompagnera ces derniers Le prix de passage de Montréal à Manitoba est de $29 avec droit à 150 livres de bagage.

—Au sujet de la position de Conducteur de Malle que M N D. Gagnier sollicite, nous apprenons avec plaisir que ce Monsieur a reçu d'excellentes nouvelles de Membres et de quelques-uns de ses amis à Ottawa. M. Gagnier est fortement recommandé auprès de l'Hon. Ministre des Postes. Espérons que les autorités sauront faire droit à sa demande.

—L'invention de cette machine supérieure et complète (*The Family Sewing Machine*) marque une des époques les plus importantes dans l'histoire des machines, et lorsqu'on considère sa grande utilité et son bas prix extrême ($25) il est très-difficile de concevoir une invention d'une plus grande ou même d'une égale importance pour les familles. Son travail est considérable ; son mouvement est doux régulier et aisé ; son exécution est rapide, son opération sûre et la rend supérieure à toute autre. Le mécanisme est tout d'acier ; les bobines contiennent 100 vds de fil ; la couture est la plus ferme de toutes ; elle est nette et régulière, et peut en un instant être changée de façon à s'adopter aux substances les plus dures et les plus fines La point peut, si on le veut être à peine aperçu à cause de sa finesse ; sa rapidité rend impossible de les compter ; elle coud à la perfection toutes espèces d'étoffes soit grossières, dures ou fines, et cela avec plus de facilité qu'aucune autre machine Elle n'a pas besoin de recommendation pour se vendre rapidement ; la commande toujours croissante les éloges volontaires de la presse et les milliers de familles qui s'en servent témoignent de sa valeur et de sa nécessité comme article indispensable dans une famille, sa popularité s'accroît tous les jours On peut voir cette machine aux bureaux du Journal. AGENTS DEMANDES par la compagnie. S'adresser pour plus amples renseignements à "FAMILY SEWING MACHINE CO." 755 BROADWAY, NEW-YORK.—N. Y. U. S

VARIETES.

L'intempérance est la nourrice de la medecine.

Quand le lion est mort, le lièvre l'insulte.

L'or s'éprouve par le feu, le courage par l'adversité.

Une petite somme prêtée fait un obligé, une forte fait un ennemi.

Qui se dispute avec un homme ivre, s'attaque à un absent.

L'estime publique est un trésor plus sûr que l'argent.

Qui aime le travail, trouve toujour à s'occuper.

Un discours flatteur porte avec lui son poison.

Ceux même qui sont injustes haissent l'injustice.

Chemin de fer Pacifique Canadien.

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi le 29 mars prochain.

Cette section s'etend d'un point formant l'extremité du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un endroit à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingénieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre,

F BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 11 fevrier 1880.

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture de materiel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines, Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le departement.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'espress ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret decouverts.
2 charrues pour le deblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'equipe

Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba

En s'adressant au bureau de l'Ingenieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les apecifications et autres details.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 fevrier, 1880

SOUMISSIONS.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 22 courant, pour le contrat du Briquetage du College de St. Boniface. Les specifications seront fournies en s'adressant à l'office du soussigné.

A. A. CHERRIER, Ptre.

St. Boniface 13 Mars 1880. 2 f.

Applications pour Licences.

Transport, George J. Brouse et John Carroll, Winnipeg
" Joseph McIntyre et Headly, Winnipeg
" James Bell, Portage la Prairie.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 10 Mars, 1880.

BROCHE A CLOTURE

Ayant été nommé Agents pour la plu GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amerique nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, ENSEIGNE DE LA SCIEROUGE GRANDE RUE, WINNIPEG Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Verres à tuyaux,
Ficelle,	Carage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
F[illegible] à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

24 Mai, 1877. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigne sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en general d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Août 1879

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial ne seront pris en considération à moins qu'ils ne soient accompagnes d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payee d'avance, au prix accorde par la loi.

ALEX. BEGG.
Imprimeur de la Reine.

14 février, 1880 4-f

BEATTY

BEATTY'S [illegible] PIANOS [illegible] ORGANS [illegible] WASHINGTON, NEW JERSEY. [illegible]

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir; il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombres de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, al poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedees par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et prevenant souvent la consomption. Quelques une mêmes croient qu'ils ont eté guéri d'une consomption ancienne et bien d[illegible].

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

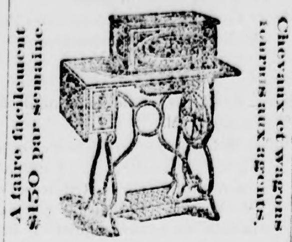

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté)

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessite de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'epaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacite d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'echanger Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa reputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siecle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ; conditions liberales, circulaires, etc., s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

Acte des Elections Conteste's DE MANITOBA.

Re ST. BONIFACE.

Avis est par le present donné qu'une petition à ete présentee aujourd'hui à la Cour du Banc de la Reine, pour la Province de Manitoba, contre Alphonse Alfred Clement LaRivière, comme Membre de l'Assemblée Legislative pour la Division Electorale No. 19 ou St. Boniface.

BIGGS & WOOD,
Procureurs des Pétitionnaires.

Winnipeg, 31 Janvier, 1880.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS [illegible] DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A. [illegible] DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey. [illegible]

Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnent du ton, de l'energie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpasse.

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures, Plais et Ulcères.

c'est un remede infaillible. Si l'on en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, le Rhume, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hemorroïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879. 1a